



## Traité Pessa'him

### Michna 3 - Chapitre 3

ג,ג כיצד מפרישין חלה בטומאה ביום טוב--רבי אליעזר אומר,  
לא תקרא לה שם, עד שתאפה; בן בתירה אומר, תטיל לצונן.  
אמר רבי יהושוע, לא זה הוא חמץ שמוזהרין עליו בבל יראה  
ובבל ימצא; אלא מפרשתה, ומנחתה עד הערב, ואם החמיצה,  
החמיצה.

Comment prélève-t-on la hallah sur ce qui devient impur un jour de fête. Rabbi Eli'ezer dit : on ne lui donnera le nom de hallah qu'après la cuisson. Rabbi Yehouda dit : ce n'est pas le levain faisant l'objet de l'interdiction d'en voir et d'en posséder. Donc on la prélèvera et on la gardera jusqu'au soir ; et si elle devient hamets, elle le sera.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)